



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2025-1324 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Joseph-William-Gendron, située au 3224, rue Windsor et du stationnement du parc Joseph-William-Gendron, situé au 3222, rue Windsor et décrétant, à ces fins, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 205 061;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 517;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 27 octobre 2025
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate